

## COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 10/09/2021

**Présents** : Mrs & Mmes Gérard PICOD, Maire, Patrick BERTHIER, Valérie GERARD, Nicolas VOYARD, Martine DEREPA, Adjoints, Laurence WAGNER, Jacques FROSSARD, Bernard LEICHNER, Josette WANGERMEZ, Francis BARBARANT, Bruno LANGLOIS, Emeline BOTZ.

**Absents excusés** : Mme Véronique BERTHIER, Mme Céline ESCHENBRENNER, M. Quentin GENTILHOMME.

**Secrétaire de séance** : Madame Emeline BOTZ.

Le Procès-Verbal de la réunion du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- **Prend connaissance** des conditions de la rentrée scolaire 2021-2022.
- **Est informé** :
  - des échanges récents entre l'ABF et le bureau d'études dans le cadre des aménagements de la traversée de Clairvaux et de la rue de l'Abbaye.
  - des réflexions architecturales et paysagères du futur aménagement de la place de la mairie
- **Accepte** les décisions modificatives à réaliser sur le budget communal en section d'investissement (**ouverture de crédits** +10 680 € opération 10008 « Travaux de voirie » **diminution des crédits** – 4603 € opération 10 « service incendie » - 4800 € opération 10002 « château et annexes Clairvaux » - 1277 € opération 10003 « travaux sur bâtiments communaux »).
- **Décide** de constituer des provisions pour dépréciation sur le budget du service des eaux correspondantes à 15 % des créances de plus de 2 ans. **Ouvre** les crédits au chapitre 68 article 6817 pour la somme de 1825 € en déminuant d'autant les crédits au chapitre 011 (article 604 : 1000 € et article 6063 : 825 €) afin de constituer cette provision pour l'exercice 2021.
- **Accepte** la proposition du SDEA concernant la fourniture et la pose de 16 ensembles de raccordement pour illuminations temporaires sur candélabres afin de compléter les investissements réalisés en 2020.
- **Approuve** la convention de financement pour l'équipement de l'école de Clairvaux dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- **Renonce** à son droit de préemption pour la parcelle AB n°25.
- **Prend connaissance** de la réponse de Monsieur le Sous-Préfet concernant le devenir de la Brigade de Gendarmerie de Proximité de Clairvaux et **est informé** des permanences qui seront mises en place prochainement en mairie les mercredis de 09 H à 11 H et les vendredis de 16 H à 18 H.
- **Approuve** le rapport de gestion 2020 du Conseil d'Administration de la SPL-XDEMAT.
- **Désigne** les référents territoriaux dans le cadre de la lutte contre les ambrosies.
- **Fixe** le montant du loyer de l'appartement n°2 Type 5 du 7 rue de l'Abbaye à 350 € et autorise le Maire à signer le bail de location de ce logement communal.
- **Est informé** de l'arrêt de la Cour d'Appel administrative de Nancy rejetant les prétentions adverses et confirmant le jugement du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne en retenant la volonté bien affirmée dans le PLU d'inscrire deux parcelles en zone naturelle, sans erreur de fait ni erreur manifeste d'appréciation, d'autre part, l'appartenance des deux parcelles à la zone inondable de l'Aube
- **Prend connaissance** du dépôt d'une requête introductive d'instance de nature indemnitaire auprès du Tribunal Administratif de Châlons en Champagne par une administrée relatif au classement de sa parcelle lors de l'élaboration du PLU.
- **Réfléchit** aux modalités d'organisation du traditionnel repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,  
G. PICOD.